

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 464

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 20 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté un amendement visant à autoriser l'Assurance maladie à envoyer des informations ciblées aux assurés dans le cadre d'actions de prévention et à sécuriser la transmission de données entre professionnels de santé. Cette mesure étant satisfaite, il est proposé de la supprimer.